

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

L'enseignement bilingue doit permettre l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue allemande en développant chez l'élève, tout au long du cursus bilingue, les compétences orales et écrites, grâce à un enseignement de l'allemand et en allemand.

Les objectifs des disciplines enseignées en allemand correspondent aux programmes de l'École primaire définis par le ministère de l'Éducation nationale. Le programme est le programme français dans son intégralité.



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

- L'enseignement bilingue démarre dès la petite ou moyenne section de l'école maternelle et se poursuit à l'école élémentaire.
- L'enseignement bilingue repose sur la parité horaire dans les deux langues: 12 heures en français et 12 heures en allemand. L'allemand est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement.
- L'enseignement bilingue est généralement assuré par deux enseignants chargés respectivement de l'enseignement en français et en allemand.
- Cet enseignement est organisé sur le principe de l'alternance des langues:

- soit par journée entière

- soit par demi-journée

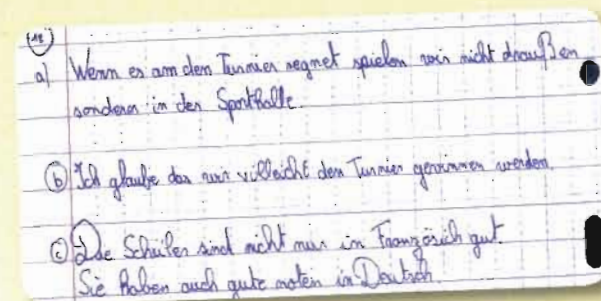
journée		matin		après-midi
lundi	allemand	lundi	allemand	français
mardi	français	mardi	français	allemand
jeudi	allemand	jeudi	allemand	français
vendredi	français	vendredi	français	allemand

- À l'école maternelle, tous les domaines d'activités sont enseignés dans les deux langues.
- À l'école élémentaire, les disciplines généralement enseignées sont:
 - **en allemand:** les mathématiques, la géographie, les sciences expérimentales et technologie, l'étude de la langue allemande,
 - **en français:** l'étude de la langue française (littérature, vocabulaire, grammaire, orthographe...), l'histoire, l'instruction civique et morale.

Les pratiques artistiques et histoire des arts, l'éducation physique et sportive sont enseignées pour moitié en français, moitié en allemand.

CONTINUITÉ AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

- À l'issue de l'école élémentaire, les élèves poursuivent leur scolarité en 6^e bilingue, soit dans le collège du secteur, soit dans un collège proche qui propose cette voie. Les collégiens bénéficient au minimum de huit heures d'enseignement en allemand: quatre heures d'allemand, deux heures de mathématiques, deux heures d'histoire-géographie. En fonction des ressources propres à chaque collège, d'autres disciplines peuvent être enseignées partiellement en allemand (EPS, SVT, arts plastiques...). Le brevet mention section bilingue français-langue régionale est délivré après examen en fin de 3^e.
- À l'issue du collège, deux options sont proposées aux élèves après procédures d'admission:
 - soit le cursus Abibac conduisant à la délivrance simultanée de l'Abitur allemand et du baccalauréat français (bac S, ES ou L),
 - soit une section européenne.



LIEN ÉCOLE - FAMILLE

- Pour être pleinement efficace, l'apprentissage bilingue doit se poursuivre de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.
- Le parcours bilingue est facilité par un contact régulier avec l'environnement germanophone : des émissions en allemand (radio et télévision), des visites dans les pays voisins favoriseront l'apprentissage de la langue allemande...
- Il est également conseillé aux parents dialectophones de reprendre ou de consolider l'emploi du dialecte avec leurs enfants en vue de soutenir le projet bilingue par cette pratique linguistique.
- L'Éducation nationale soutient le projet bilingue des parents pour leur enfant à travers différentes actions :
 - informations aux familles,
 - accompagnement des élèves dans leurs apprentissages,
 - aide personnalisée aux élèves des classes bilingues à hauteur de deux heures hebdomadaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser :

- à l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription,
- à l'Inspection académique du Bas-Rhin
Mission Langues Vivantes
Anita MARCHAL - Tél. 03 69 20 93 20
Courriel : anita.marchal@ac-strasbourg.fr
- à l'Inspection académique du Haut-Rhin
Bureau ERI
Christine HUVER - Tél. 03 89 24 86 63
Courriel : christine.huver@ac-strasbourg.fr

10 RAISONS D'APPRENDRE L'ALLEMAND

- L'allemand est la langue la plus parlée dans l'Union européenne.
- La proximité des régions germanophones allemandes et suisses dans l'espace du Rhin Supérieur permet des contacts nombreux et réguliers entre les locuteurs et facilite les relations interculturelles transfrontalières.
- Dans la recherche d'un emploi, l'allemand est un atout précieux. L'Allemagne est le premier partenaire économique de la France.
- L'allemand est la deuxième langue la plus utilisée dans le monde scientifique.
- L'apprentissage de l'allemand est un tremplin pour l'apprentissage d'autres langues et l'ouverture à d'autres cultures.
- Les dialectes alsaciens, comme leur langue de référence, l'allemand, font partie du patrimoine linguistique de notre région, qu'il convient de sauvegarder.
- L'allemand n'est pas plus difficile à apprendre que d'autres langues.
- L'allemand est une langue proche de l'anglais. Les deux langues ont les mêmes racines.
- Comprendre et parler l'anglais, c'est bien, connaître l'allemand, c'est un plus.
- Le français, l'allemand et l'anglais sont trois langues complémentaires qui constituent bon nombre de passerelles de l'une à l'autre.

L'enseignement bilingue français/allemand à l'école primaire en Alsace



Photo : Gilles Klein - Réalisation plaquette : CRDP d'Alsace